

## Du non-personnel à l'impersonnel : extension d'une catégorie varronienne chez les grammairiens latins

René AMACKER  
*Université de Genève*

*À la mémoire de Françoise Desbordes*

De istius modi uerbis inter ueteres praeceptores  
non nulla dissensio est.

(CONSENT. gramm. V 370)<sup>1</sup>

Françoise Desbordes, dans son article sur «L'impersonnel d'après les textes théoriques de l'antiquité», signale que «nous devons le terme 'impersonnel' aux grammairiens latins» (p. 11) et se demande «si la catégorie [de l'impersonnel], en tant que telle, ne serait pas une création latine, cristallisant autour de l'existence massive, en latin de ce que nous appelons 'passif impersonnel', qui est en revanche un phénomène exceptionnel en grec» (*ibid.*). A cette hypothèse, je crois pouvoir apporter, sinon une confirmation indubitable, du moins un important indice favorable, tiré de Varron.

Varron donne aux doctrines grammaticales postérieures un éclairage nouveau — ce qui justifie qu'on revienne sur la question après Mme Desbordes ; il permet notamment de montrer que le classement des impersonnels latins en deux, puis en trois sous-catégories repose sur une extension sémantique abusive du qualificatif d'impersonnel.

L'examen des textes confirme par ailleurs pleinement deux des conclusions de Mme Desbordes, à savoir que, d'une part, la grammaire des

---

<sup>1</sup> «A propos des verbes de ce genre, il y a un assez grand désaccord chez les spécialistes d'autrefois».

Latins «reste prisonnière de la question du rapport au réel extralinguistique, question qui se cristallise alors autour de la notion de personne» (p. 16), et que, d'autre part, les grammairiens, par esprit de système, ont tiré parti de la possibilité syntaxique d'adjoindre les pronoms personnels aux verbes impersonnels pour donner à ces verbes une flexion complète (cf. p. 13). Je n'aurai donc que peu de choses à dire à ce double sujet.

Rappelons d'abord quels enseignements Varron peut avoir reçus de la grammaire grecque sur la question des impersonnels.

## 1. LES GRECS

Macrobe est formel, les impersonnels du type *curritur* 'il y a course', 'on court' (type I) sont propres à la langue latine :

[1] La langue grecque ignore absolument cette espèce d'impersonnels.

(MACR. gramm. V 648)

Restent les autres espèces, représentées en latin par le type II (*me*) *pudet* 'il y a honte (me concernant)', 'j'ai honte', et par le type III (*me*) *iuuat* 'il y a agrément (me concernant)' 'il m'agrée' (MACR. *ibid.*, p. 648 s.). Si Macrobe déclare proprement latins la plupart des verbes du groupe de *pudet* (p. 647), c'est qu'ils ne se traduisent pas par des impersonnels en grecs ; mais il compte (*me*) *paenitet* 'il y a regret (me concernant)', 'je regrette', au nombre des impersonnels communs aux deux langues, parce qu'il en considère aussi comme impersonnel l'équivalent grec *metamelei* (*moi*). Quant aux verbes du groupe *iuuat*, ils sont représentés en grec par *hêdei*, de même sens ; à ce groupe appartiennent encore, par exemple, le latin *oportet* 'il y a nécessité', 'il faut', et le grec correspondant *dei* (avec son quasi-synonyme *khre*). Ni nos impersonnels météorologiques, du type *pluit* 'il pleut' (cf. Desbordes p. 11 ; 15), ni nos impersonnels nominaux, du type *il est nécessaire*, qui existent dans les deux langues, ne sont jamais comptés au nombre des impersonnels.<sup>1</sup>

Concernant l'explication de ces verbes, quelles doctrines grecques Varron pouvait-il connaître ? Je crois qu'il n'ignorait ni celles qui portaient sur le type II ni peut-être même celles qui portaient sur le type III. Quant au type I, propre au latin, les Grecs n'en ont bien sûr rien dit.

<sup>1</sup> Priscien signale les verbes météorologiques dans la liste des défectifs (gramm. II 450). On en connaît pourtant des exemples littéraires de type I (Hofmann-Szantyr p. 288).

Les philosophes stoïciens considéraient les verbes du type *metamelei* (moi) 'je regrette', non pas comme des prédicats ordinaires (*sumbamata*), mais comme des 'quasi-prédicats' ou 'prédicats inusuels' (*parasumbamata*<sup>1</sup>), appelés ainsi parce que, pour constituer une assertion, ils se construisent avec un terme nominal à un cas oblique,<sup>2</sup> contrairement (autre sens possible de *para-*) aux prédicats ordinaires. Si Varron en parlait, il le faisait dans la partie syntaxique, perdue, du *de lingua Latina*, où figurait l'étude de la proposition<sup>3</sup> ; en tout cas il ne les mentionne pas quand il parle des impersonnels.

L'explication grammaticale de *dei* 'il faut' introduit une terminologie intéressante. Pour montrer que *dei* dans *eme dei graphein* 'il me faut écrire' n'est pas un adverbe quoiqu'il ne se fléchisse pas selon les personnes, Apollonios<sup>4</sup> précise que la syntaxe de ce mot se règle, non pas sur les personnes,<sup>5</sup> mais sur l'infinitif, qui est 'unipersonnel' (*monoprosôpon*) et 'non susceptible de la personne' (*ou prosôpou dektikon*), ce qui explique pourquoi *dei* a une flexion 'à forme unique' (*monoskhêmatiston*).<sup>6</sup> La justification se fonde sur une paraphrase authentiquement verbale de *dei*, à savoir *leipei eme to graphein* 'le fait d'écrire me fait défaut', dont le verbe *leipei* 'fait défaut' doit son invariabilité, relativement à la personne, à l'infinitif, «lequel, étant une troisième personne [comme tout nom<sup>7</sup>], était inapte à se différencier selon l'attribution de la personne» :<sup>8</sup> la paraphrase montre que «'le fait d'écrire' sera au nominatif, à cause de 'fait défaut'». <sup>9</sup> Cette interprétation, qui accorde à l'infinitif le statut de sujet de *dei*, exclut que *dei* 'il faut' soit impersonnel ; les verbes de ce type sont unipersonnels, ils ont une forme fléchie unique, et l'on doit s'étonner que les Latins n'aient repris ni cette désignation ni l'analyse qui l'accompagnait.

<sup>1</sup> Cf. Desbordes p. 14 s.

<sup>2</sup> «Sans accompagnement du nominatif», dit Apollonios Dyscolos (synt. 3,187), dans un passage qui remonte peut-être à Théon.

<sup>3</sup> Cf. Baratin p. 202-252.

<sup>4</sup> Apollonios, adv. p. 128-131 *Schn.* ; cf. synt. 3,67-72.

<sup>5</sup> Il s'agit des pronoms qui accompagnent *dei*. La formule d'Apollonios implique que le verbe s'accorde ordinairement sur la personne qui s'exprimerait au nominatif.

<sup>6</sup> Apollonios tire probablement cette explication de Tryphon, dont il discute ailleurs (synt. 1,50) la théorie selon laquelle seul l'infinitif muni de l'article (*to graphein*) serait un nom, tandis que l'infinitif seul (*graphein*) serait un verbe ; or cette question importe précisément dans la discussion sur la syntaxe de *dei*.

<sup>7</sup> Cf. PRISC. gramm. II 448.

<sup>8</sup> APOLL. DYSC. adv. p. 131,16 *Schn.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

## 2. LES LIMBES DE L'IMPERSONNEL

Mme Desbordes supposait que la doctrine concernant ce que nous appelons 'passif impersonnel' avait une origine «antérieure à la vulgate» des grammairiens, à la fin du 3<sup>e</sup> siècle de notre ère (p. 17). Deux textes qui, à ma connaissance, n'ont pas encore été exploités permettent de donner consistance à cette hypothèse.

Le premier est tiré du *de lingua Latina*. Dans cet ouvrage, Varron s'inspire de la philosophie du langage des stoïciens et de la grammaire alexandrine.<sup>1</sup> Mais sa science est parfois aussi indépendante des sources étrangères ; ainsi, on lui doit (à lui, ou à son maître Aelius Stilo ?) la reconnaissance du fait que le système verbal latin s'organise selon l'opposition aspectuelle de l'*infectum* et du *perfectum*<sup>2</sup>, inconnue en grec. Et on lui doit encore l'identification indubitable de l'impersonnel de type I. En effet, développant depuis le par. 10,17 une typologie des mots fléchis établie selon les deux traits  $\pm$ cas et  $\pm$ temps, Varron en arrive à la deuxième classe, celle des verbes, «mots qui ont les temps et non pas les cas, mais qui ont les personnes»<sup>3</sup> ; la flexion des verbes personnels a lieu selon six dimensions : le temps et la personne, qui sont définitoires,<sup>4</sup> puis la question, la réponse, le souhait et l'ordre (10,31). Le par. 32 présente les propriétés de la seconde subdivision :

[2] De même il y a quatre types de flexions des mots<sup>5</sup> qui ont les temps sans les personnes : s'agissant de la question, par exemple *foditurne* 'y a-t-il creusement ?' *seriturne* 'y a-t-il semailles ?' et *fodieturne* 'y aura-t-il creusement ?' *sereturne* 'y aura-t-il semailles ?' ; du côté du type de la réponse, on fait les mêmes formes en supprimant la dernière syllabe [donc *foditur* 'il y a creusement', etc.] ; le type du souhait, par exemple *uiuatur* 'pourvu qu'il y ait vie' *ametur* 'pourvu qu'il y ait amour', *uiueretur* 'si seulement il y avait vie' *amaretur* 'si seulement il y avait amour' ; s'il y a des formes fléchies de l'ordre et si leur nature est celle-ci : *paretur* 'qu'il y ait prépara-

<sup>1</sup> VARRO ling. 5,9. La double influence ne risque pas d'être mise en cause par l'éventualité que cette proclamation d'allégeance remonte à une source grecque que Varron suivrait jusque dans ce détail.

<sup>2</sup> VARRO ling. 9,99.

<sup>3</sup> Ce critère apparaît ici de manière inattendue, puisque dans la typologie de 10,17 le verbe se définit par les seuls traits +temps et -cas.

<sup>4</sup> Varron ne mentionne pas le nombre dans ce contexte.

<sup>5</sup> Dans le latin, l'antécédent de *quae* pourrait être *species*, mais vraisemblablement Varron fait ici l'économie de l'antécédent *eorum* ou *eis*, à la manière archaïque (cf. Hofmann-Szantyr p. 555).

tifs' *pugnetur* 'qu'il y ait combat', *parator* 'il faudra qu'il y ait préparatifs' *pugnator* 'il faudra qu'il y ait combat', c'est une question qui comporte de l'hésitation.

(VARRO ling. 10,32)<sup>1</sup>

Ainsi, contrairement à l'enseignement grec qui inspire sans doute la typologie de Varron, le verbe latin n'est pas suffisamment défini par les traits +temps –cas ; il faut ajouter le trait ±personne, ce qui suppose, comme on le voit aux exemples choisis, une bipartition radicale des formes d'un même verbe selon les flexions personnelles et non personnelles<sup>2</sup> — les formes non personnelles se distinguant des infinitifs et surtout des participes par l'ensemble de leurs autres particularités. Les exemples de Varron montrent en outre que la catégorie du non-personnel est réservée à ce que nous appelons le 'passif impersonnel' ; au moment où se constitue la catégorie, le type I (*curritur*) est le seul qui puisse recevoir la désignation de non personnel, parce que cette désignation a justement été créée pour lui.

On retrouve, bien plus tard, des formulations qui s'inspirent vraisemblablement de Varron, encore qu'elles se trouvent prises dans le réseau de réflexions très différent que la grammaire, en plusieurs siècles, a tissé autour de la conception originale de l'impersonnel. Ainsi, l'écho à mon avis le plus net de la doctrine esquissée dans le texte [2] se lit chez Macrobre (qui ajoute le nombre au critère ±personne) ; il vaut la peine de citer tout le passage, qui développe ce qui restait implicite chez Varron :

[3] L'impersonnel ne doit pas être considéré comme un mode,<sup>3</sup> mais il faut admettre une double flexion des verbes particulière aux Latins ; en effet, l'une est avec les nombres et les personnes, l'autre sans les nombres ni les personnes, et elle passe par tous les modes par lesquels passe la première. Elle diffère de l'infinitif [mode également dit impersonnel] en ce qu'à l'infinitif il est nécessaire d'adjoindre, à tous les modes du verbe régissant, les personnes et les nombres, en les prenant à l'extérieur, dans la mesure où

<sup>1</sup> Les quatre espèces en question rappellent les 'fondements du discours' de Protagoras (DIOG. LAERT. 9,53-54 ; cf. QUINT. inst. 3,4,10), qui sont des modalités communicatives (Simone-Amacker p. 76 s.). C'est très probablement le fait que l'ordre — l'impératif — n'est pas à la deuxième personne dans les exemples donnés qui induit le doute de Varron.

<sup>2</sup> Mme Desbordes note que Sacerdos «commence son traitement du verbe en posant une grande division en deux formes, personnelle et impersonnelle» (p. 12) et que Macrobre «parle d'une double flexion de chaque verbe» (*ibid.* ; cf. texte [3]). On peut supposer que ces doctrines remontent à Varron, vraisemblablement par des intermédiaires perdus.

<sup>3</sup> Les banalisations scolaires avaient classé le type I dans la catégorie des modes ; mais ce classement n'avait pas l'assentiment général (cf. Desbordes p. 12).

l'usage l'exige (*scribere oportet me te illum nos uos illos* 'il me / te / lui / nous / vous / leur faut écrire'), tandis qu'à l'impersonnel le sens ne se tire pas du tout d'une telle adjonction ; en effet, celui qui dit impersonnellement *legitur curritur agitur* 'il y a lecture, course, action' n'indique pas ce que fait celui-là, celle-là ou cela, mais, se contentant d'exprimer seulement la chose [le contenu lexical du verbe], il omet les personnes chez lesquelles s'exerce l'activité de lecture, de course ou d'action [...] ; mais celui qui ne prononce pas impersonnellement ces formes verbales [*legitur* 'est lu', etc.], il est nécessaire qu'il ajoute la personne ou la chose précisément dans laquelle s'exerce cette activité même (*legitur Vergilius [...] legitur carmen Horatii* 'Virgile est lu', [...] 'un poème d'Horace est lu').

(MACR. gramm. V 646)

Le second texte utile à la discussion se trouve chez Aulu-Gelle, dans un chapitre sur les les verbes déponents, dont la valeur est tantôt active — c'est le cas le plus courant — tantôt passive (15,13). Parlant des participes de ces verbes, l'auteur place une remarque sur l'emploi impersonnel du parfait de *uereri* 'craindre' :

[4] Nous constatons par ailleurs que *veritum* 'y ayant eu crainte', comme *puditum* 'y ayant eu honte' et *pigitum* 'y ayant eu regret', a été dit de manière non personnelle, au moyen du mode infinitif, non seulement par les auteurs archaïques, mais aussi par Marcus Tullius, dans le second livre du *de finibus* [CIC. fin. 2,39] : «[J'écarterai de la philosophie les opinions qui négligent la vertu,] en premier lieu celles d'Aristippe et de tous les Cyrénaïques, 'concernant lesquels il n'y a pas eu crainte' [*quos non est ueritum* = qui n'ont pas craint] de placer le souverain bien dans le plaisir qui touche les sens de la plus grande volupté».

(GELL. 15,13,9)

Deux siècles après Varron, la catégorie de l'impersonnel comprend donc en tout cas les verbes du type II (*pudet*). Pour le détail de l'explication, je dois avouer que le sens exact des mots «au moyen de l'infinitif» m'échappe. Je suppose qu'Aulu-Gelle signale par là que ce que nous décrivons comme une des valences du verbe — mais laquelle, traduite en termes casuels ? — est réalisée par cette forme verbale plutôt que par un nom ; si la doctrine implicite de l'auteur est ici comparable à celle qu'on rencontre plus tard chez Macrobie (cf. texte [11]), il pourrait s'agir d'une des rares mentions explicites du fait qu'on déclare non personnelle une expression verbale quand la valence du verbe ordinairement réalisée par un terme nominal au nominatif est en revanche réalisée par un infinitif.

Quoi qu'il en soit, c'est donc probablement entre Varron et Aulu-Gelle que les grammairiens ont étendu la notion de 'non-personnel' à une sous-classe particulière de verbes, caractérisés, comme le type I, par l'absence d'une valence réalisée par un terme nominal au nominatif ; mais ces

verbes n'ont pas de rapport systématique avec une flexion personnelle correspondante (contrairement au type *curritur*), et en outre ils sont munis de deux valences nominales, réalisées à l'accusatif et au génitif.<sup>1</sup> La doctrine évoluant, l'absence de personne, d'absolue chez Varron (pour le seul type I), a finalement été interprétée par les grammairiens postérieurs comme l'inexistence d'un terme nominal au nominatif.

### 3. L'EXTENSION FINALE DE LA CATÉGORIE

Que la catégorie de d'impersonnel se soit constituée par l'annexion progressive de types au fond hétérogènes, c'est aussi ce que montrent les formules utilisées par les grammairiens postérieurs. Ainsi, Charisius termine sa liste des catégories sémantiques des verbes par l'impersonnel :

[5] Il y a encore les impersonnels, par exemple *sedetur itur uidetur* 'il y a séjour, allée, vision' ; on appelle également impersonnels aussi les verbes comme *taedet pudet paenitet* 'il y a dégoût, honte, regret'.

(CHAR. gramm. I 164)

Le grammairien distingue bien les verbes non personnels du type I des verbes du type II, associés pour ainsi dire accessoirement à la classe varronienne. Il serait toutefois excessif de lui faire dire que l'annexion du type II est abusive : Charisius constate simplement qu'elle a lieu.<sup>2</sup>

La même conscience de l'hétérogénéité de la catégorie se trouve chez les quelques grammairiens qui en signalent l'extension à un troisième type de verbes. Consentius est un bon représentant de cette position ultime :

[6] Les verbes impersonnels, de l'aveu du plus grand nombre, ont deux classes ; en effet, soit ils se terminent en *-et*, comme *libet* 'il plaît', etc., soit ils ont la désinence *-tur*, comme *statur* 'il y a station (verticale)', etc. Mais

<sup>1</sup> Type *me* (Acc) *pudet stultitiae meae* (G) «j'ai honte de ma sottise» (cf. CIC. dom. 29). Dans les tours de ce genre, le génitif nominal alterne avec quelques pronoms neutres (au nominatif) et avec l'infinitif ou avec une subordonnée, mais la structure n'est pas la même (le verbe n'est plus impersonnel II).

<sup>2</sup> Plus bas (gramm. I 166), Charisius, sous la responsabilité d'"autres auteurs", reprend la doctrine varronienne en des termes qui rappellent ceux que Macrobe utilisera une génération plus tard (cf. texte [3]) ; le type II est présenté comme analogue au type I («de même, les verbes suivants se manifestent sans le nombre ni la personne quoique avec le temps, par exemple 'il y a / eut / aura convenance'» [*ibid.*]). Plus bas (p. 168), le grammairien n'hésite pas un instant à faire figurer l'impersonnel dans une liste de modes : comme j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire, les cohérences doctrinales de la plupart des textes linguistiques antiques ne sont que locales.

cette définition a paru insatisfaisante à bien des gens : finalement, d'aucuns ont ajouté que les verbes impersonnels ont aussi les désinences *-it* et *-at*, en *-it* comme *contingit* 'il échoit', etc., en *-at* comme *iuuat* 'il agréé', etc.

(CONSENT. gramm. V 370 s.)

Cette nouvelle classe n'est pas toujours aussi bien distinguée des deux précédentes. Charisius, par exemple — certes bien après l'exposé précis de [5] — propose un classement selon les conjugaisons, mêlant les verbes des type II et III (qui ont en commun les désinences actives) ; dans ce cas, ce sont finalement les verbes du type I qui, pour une raison morphologique (leur désinence de forme passive), apparaissent comme complémentaires des autres<sup>1</sup>.

La caractéristique des verbes du type III, c'est qu'ils sont tout au plus accidentellement impersonnels et qu'ils prennent, dans cet emploi, un sens qui n'est pas celui du verbe ordinaire dont ils sont une forme fléchie :<sup>2</sup>

[7] Les impersonnels qui ont les désinences *-it* et *-at* proviennent du mode indicatif, terminé en *-o*, du temps présent de la 1<sup>e</sup> personne, comme *contingo* 'je touche' *contingit* 'il échoit', *iuuo* 'j'aide' *iuuat* 'il agréé', mais ils présentent un autre sens, quand ils deviennent impersonnels, que celui qu'ils ont quand on les énonce à leur forme de base. [...] Quand *contingit* ou *iuuat* donnent un impersonnel, ils quittent le sens qui était le leur et qui réside dans la nature du verbe fléchi selon les temps et les personnes.

(CONSENT. gramm. V 371)

Tous les verbes ne sont pas susceptibles de donner des formes de type III. Consentius, qui insiste sur ce fait, tente de préciser à quelle condition l'emploi accidentellement impersonnel se manifeste ; avec un peu d'incohérence, il partage maintenant les verbes en *-et* en deux groupes, l'un qui correspond au type II (*pudet*), l'autre qui est en réalité tout à fait comparable à la série de *contingit* ou de *iuuat* (il ne s'agit, dans [8], que des verbes en *-et* de ce type) :

[8] Ils proviennent du mode indicatif, terminé en *-o*, du temps présent de la 1<sup>e</sup> personne, comme *sedeo* 'je suis assis', etc. Mais ces verbes, tout comme nous l'avons dit à propos des précédents, ne seront généralement pas toujours impersonnels, sauf s'ils suspendent, en la laissant indistincte, la désignation déterminée de la personne ; car quand je dis cette forme *sedet* 'il y a ferme résolution', je signifie quelque chose d'autre que ce que comporte

<sup>1</sup> CHAR. gramm. I 253.

<sup>2</sup> Même remarque chez Diomède : «Quelques verbe sont impersonnels, avec une interprétation différente, et aussi personnels, semblables à tous les autres» (gramm. I 398).

le paradigme du verbe exprimant une action, quand nous disons *sedeo* 'je suis assis' *sedes* 'tu es assis' *sedet* '(il) est assis'.

(CONSENT. gramm. V 371 s.)

Par cette observation, nous entrons décidément dans les considérations sémantiques.

#### 4. LES PROPRIÉTÉS SÉMANTIQUES DES IMPERSONNELS

Les grammairiens ne disent pas grand-chose à propos des valeurs propres aux impersonnels, sinon — tautologiquement — que par eux-mêmes ils n'expriment pas la personne. La remarque sur le changement de sens verbes du type III, comme la fait explicitement le texte [8], est exceptionnelle. L'essentiel des observations concerne implicitement ce que nous définirions comme l'actualisation des impersonnels dans la communication, c'est-à-dire le problème de leur rapport aux interlocuteurs<sup>1</sup>. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre les passages où il est dit que le locuteur recourant à l'impersonnel du type I «se contente d'exprimer le contenu lexical du verbe» (cf. texte [2]), et que Mme Desbordes a bien mis en lumière (p. 17).

A propos des verbes du type I, quelques auteurs précisent en outre plus ou moins clairement que leur troisième personne morphologique, sur le versant de l'expression, reste sans contrepartie sur le versant sémantique ; ainsi Charisius, parlant des formes *pugnatur* 'on combat' ou *discumbitur* 'on se couche', dit simplement ceci :

[9] Mais ils ne peuvent pas se fléchir à la manière du passif en ce qui concerne la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> personnes : de fait, la 3<sup>e</sup> personne s'entend seulement.

(CHAR. gramm. I 253)

C'est là une façon un peu brachylogique, mais indubitable, de résoudre le paradoxe du non-personnel vrai, qui n'a pas de personne sémantique tout en étant à une personne morphologique. Or en cela, pour Charisius, les verbes du type I, qui se rapportent à l'action (*res*) seule, se distinguent de ceux des type II et III, qui ont apparemment la troisième personne sémantique et qui, en tout cas, peuvent exprimer syntaxiquement les trois personnes :

[10] Ces verbes n'ont ni la 1<sup>e</sup> ni la 2<sup>e</sup> personne ; mais à la 3<sup>e</sup> personne, par l'adjonction d'un pronom (à savoir *me te illum* 'me' 'te' 'lui'), les trois personnes se trouvent désignées.

(CHAR. gramm. I 253)

<sup>1</sup> Cf. Desbordes p. 16.

Il serait hasardeux, je crois, de tirer de ce seul texte une doctrine précise concernant l'opposition — ici pourtant probable — entre l'impersonnel varronien (type I) et l'unipersonnel selon Apollonios (les impersonnels latins des types II et III). Il me semble toutefois qu'un autre texte, du même Macrobe que nous avons déjà vu proche de la doctrine de Varron (texte [3]), apporte quelque lumière dans cette obscure question. Le passage est laconique :

[11] *Placet mihi lectio* 'la lecture me plaît' est un verbe, *placet mihi legere* 'il me plaît de lire' est un impersonnel.

(MACR. gramm. V 625)

Macrobe veut dire, de toute évidence, que dans son premier exemple le verbe *placet* doit être compté au nombre des verbes personnels, tandis qu'il est impersonnel dans le second exemple. Or on voit bien que la seule différence entre les deux exemples repose sur la nature du terme qui réalise la valence correspondant au sujet : *lectio*, substantif au nominatif, d'un côté, *legere* infinitif, de l'autre. Si, comme l'enseignait Varron, le verbe se caractérise par les traits +temps –cas, alors le verbe infinitif *legere*, n'ayant pas de cas, ne peut pas être au nominatif ; au contraire, il transmet à *placet* son trait spécifique de –personne. Là où Apollonios admettait que l'infinitif pouvait occuper la place d'un sujet et donc être déclaré au nominatif, Macrobe, à la suite de toute la tradition latine, fait du caractère non nominal du terme sujet (infinitif ou subordonnée) le critère nécessaire et suffisant du caractère impersonnel du prédicat, du moins pour le type III. Si l'on explicite la position des grammairiens, il n'y a pas à cet égard de verbe impersonnel de type II et surtout de type III, il n'y a que des emplois impersonnels de tel ou tel verbe.

Priscien insiste, quant à lui, sur une autre propriété sémantique des impersonnels du type I, la valeur active que l'interprète — du moins un demi-millénaire après Varron — accorde à l'action que ces verbes expriment :

[12] Dans les impersonnels, nous ne signifions pas que quelqu'un subit l'action, assurément, mais nous montrons que c'est la personne que nous exprimons par l'ablatif qui agit, par exemple *taceri a me uolo* 'je veux qu'il y ait silence de ma part' valant *tacere uolo* 'je veux garder le silence'.

(PRISC. gramm. III 470)

Priscien est-il maladroit, et souhaite-t-il simplement paraphraser son interprétation de l'impersonnel ? Si tel était le cas, il faudrait prendre *taceri a*

*me* comme une formule métalinguistique décrivant *taceri* non personnel ('y avoir silence, par exemple de ma part', et non pas 'être passé sous silence').<sup>1</sup>

Ce qu'il y a de sûr, c'est que, chez Priscien, les paraphrases des exemples réels sont à la troisième personne du pluriel de l'actif,<sup>2</sup> et que l'usage non personnel d'une forme donnée se distingue parfaitement de l'usage personnel de la même forme au passif. Définissant la valeur des impersonnels de type I, le grammairien donne une série d'exemples formés sur des verbes 'neutres', *statur curritur sedetur*, dont il dit :

[13] Ces verbes s'interprètent intransitivement, comme *bellatur* 'il y a combat' chez Virgile, dans le livre 7 (de l'*Énéide*) [v. 553] : *bellatur minus armis* 'on combat à distance, par les armes', à la place de *bellant* 'ils combattent' ; de même *itur* 'il y a allée' dans le livre 6 [v. 179] : *itur in antiquam siluam* 'on va dans une antique forêt', à la place de 'ils vont'. Car si j'ajoute un nominatif (*bellatur gens* 'un peuple est combattu'), il se produit un passage d'une personne à une autre, et l'expression devient passive. (PRISC. gramm. III 231)

Comme on le voit, le cadre général de la discussion, chez Priscien, est fourni par la transitivité (le passage d'une personne à une autre), c'est-à-dire par la propriété que telles ou telles unités linguistiques, une fois actualisées dans la parole, ont de signaler au récepteur certains des rapports qui sont conçus entre les entités extralinguistiques impliquées dans la communication. Dans l'exemple de Priscien, la transitivité de *bellatur gens* 'un peuple est combattu' est ainsi une propriété qui implique un acteur linguistiquement non exprimé (l'adversaire qui combat), mais supposé par l'état de chose (le combat subi par le peuple en question), et qui se traduirait, dans la forme de phrase choisie, par un complément d'agent, le passage d'une personne à une autre se faisant de l'agent sous-entendu à la victime explicite.<sup>3</sup>

En latin comme dans plusieurs autres langues, le passif donne au locuteur le moyen de ne pas expliciter qui agit : au passif, la valence du verbe qui, à l'actif, se réalise au nominatif, de sémantiquement obligatoire, devient facultative ; s'il faut l'exprimer, on doit la réaliser par un terme syntaxique autonome, le complément d'agent. En outre, seuls les verbes

<sup>1</sup> Les exemples chez Priscien devraient toujours être soigneusement examinés à cet égard.

<sup>2</sup> Cette paraphrase est traditionnelle ; ainsi chez Diomède : « Il y a course », c'est-à-dire 'tous courent' (gramm. I 399).

<sup>3</sup> A la question de la transitivité, qui fait intervenir la dimension pragmatique, il faudrait consacrer tout un article.

qui ont à l'actif une valence réalisable par un terme à l'accusatif peuvent subir la conversion au passif, la valence en question se réalisant alors au nominatif si elle est syntaxiquement exprimée.

En latin, la forme en *-r* avait peut-être originellement la propriété de supprimer n'importe quelle valence directe (réalisées par le nominatif et par l'accusatif) des verbes, sans convertir nécessairement l'accusatif en nominatif.<sup>1</sup> A l'époque historique en tout cas, cette forme permet de supprimer non seulement la première valence des verbes transitifs directs (ce qui les transforme en intransitifs : *Marcus Tulliam amat* 'Marcus chérit Tullia' ~ *Tullia amatur* 'Tullia est-chérie'), mais aussi l'unique valence des intransitifs (*currit* '[il / elle / cela] court' ~ *curritur* 'il y a course') : cette suppression, chez les intransitifs, de la valence qui se réalise par le nominatif est justement ce qui caractérise le non-personnel de Varron. Pour les verbes transitifs, la suppression des valences directes opérée par la forme en *-r* peut avoir lieu deux fois : d'abord, ladite forme permet de supprimer la valence réalisée au nominatif et de rendre intransitive l'expression résultante (*Tulliam amat* '[il / elle / cela] chérit Tullia' devenant *Tullia amatur* 'Tullia est-chérie' ; *amat eam* '[il / elle / cela] la chérit' devenant *amatur* '[elle] est-chérie') ; ensuite, la même forme, devenue intransitive, peut perdre encore, suivant l'analogie des intransitifs actifs, sa valence résiduelle et devenir non personnelle (*Tullia amatur* 'Tullia est-chérie' ou *amatur* '[elle] est-chérie' devenant *amatur* 'il y a amour').

La même explication vaut pour les intransitifs actifs, dont la conversion au passif est bloquée faute de valence réalisable à l'accusatif. La seule valence que la forme en *-r* permette de supprimer, c'est celle qui se réalise au nominatif ; quant aux autres valences éventuelles, elles sont conservées. Les grammairiens ont quelque peine à exprimer cette idée, qui apparaît pourtant en filigrane dans leurs observations :

[14] S'il arrive que des verbes fonctionnent avec un cas autre que l'accusatif, alors ils ne peuvent pas donner naissance, à partir d'eux-mêmes, à un passif, mais ils expriment la signification passive par l'intermédiaire de la troisième personne ; par exemple, à partir de ce qui est *noceo tibi* 'je te fais du mal', cela donne *nocetur mihi a te* 'il y a du mal de fait à moi de ta part' [*sic*].

(CHAR. gramm. I 254)

On trouve des descriptions analogues chez Diomède, qui précise que les intransitifs actifs deviennent impersonnels quand on veut mettre l'expression

<sup>1</sup> Cf. Hofmann-Szantyr p. 287.

au passif<sup>1</sup>, et chez Macrobe, qui ajoute encore que ce tour, comme l'impersonnel de type I, est propre à la langue latine<sup>2</sup>.

## 5. L'ACTUALISATION SYNTAXIQUE DE LA PERSONNE

On a vu comment les grammairiens en sont arrivés à donner extrinsèquement aux impersonnels une flexion personnelle, ce qui permet de les «ramener au cas général» (Desbordes p. 13). Les impersonnels de type II, qui ont d'ordinaire deux valences nominales (accusatif et génitif), se prêtent aisément à l'expression des actants impliqués dans la communication : selon les besoins, le sujet parlant dira *me pudet pigritiae* 'il y a honte pour moi de ma paresse', *te pudet pigritiae* 'il y a honte pour toi de ta paresse', etc.<sup>3</sup> La même faculté s'étend à l'infinitif, caractérisé également par l'absence de personne (cf. texte [3]). On la signale évidemment pour les impersonnels du type III : *placet mihi* 'il me plaît' comme *contingit mihi* 'il m'échoit' ou *iuuat me* 'il m'agrée' (cf. notamment DIOM. gramm. I 398), dont la 1<sup>e</sup> personne *mihi* ou *me* vaut pour toutes les autres.

Une fois la flexion extrinsèque admise, les grammairiens n'ont plus reculé. Certains ont fini par la considérer comme nécessaire pour les types II et III (cf. Desbordes p. 13). D'autres se seront prévalu de certains usages réels du type I pour généraliser la flexion extrinsèque à cette classe aussi d'impersonnels. Les usages en question sont, d'une part, le passif des intransitifs actifs (voir texte [14]) et, d'autre part, les témoignages littéraires de la restauration, dans le type I, de la valence supprimée (on en trouve dans toute la latinité, de Plaute et Térence à Tacite et à Eutrope en passant par César et Cicéron, p. ex. *adcurritur ab universis*<sup>4</sup> 'il y a course convergente de la part de tous'.<sup>5</sup> Plusieurs grammairiens tardifs, tels Clédonius, Pompée et Priscien, considèrent ainsi le type I comme parallèle sur ce point aux deux autres et donc susceptible d'une flexion extrinsèque analogue ; le type I la connaît à l'ablatif avec *ab* (*curritur a me*), comme les autres l'ont à l'accusatif (*me pudet*) ou au datif (*mihi placet*), etc. Au contraire, cette uniformisation finale était le seul moyen d'accorder aux trois types d'impersonnels un comportement syntaxique identique, à un

<sup>1</sup> DIOM. gramm. I 399.

<sup>2</sup> MACR. gramm. V 648.

<sup>3</sup> Cf. DIOM. gramm. I 338 ; 397.

<sup>4</sup> TAC. ann. 1,21,3.

<sup>5</sup> Cf. Hofmann-Szantyr p. 287-288. On ne peut donc pas donner raison à Mme Desbordes, pour qui c'est une «évidence qu'on n'a pas besoin de dire, et qu'on ne dit pas, *curritur a me*» (p. 16).

moment où le mécanisme de la suppression des valences directes, décrit par Varron en fonction du trait  $\pm$  personne, n'était peut-être plus véritablement compris, et où les trois types étaient parfaitement confondus par l'enseignement élémentaire, qui ne retenait plus, comme définitoire, que l'absence d'un terme nominal au nominatif.<sup>1</sup>

## 6. CONCLUSION

Or les trois types étaient différents : *curritur*, forme spéciale du verbe, à valences directes supprimées ; *pudet* verbe à deux valences nominales — mais sans valence réalisée au nominatif (sauf quelques exceptions : cf. n. 16) ; *contingit*, faux impersonnel, caractérisé seulement par le fait que c'est un terme non nominal (infinitif ou subordonnée) qui représente la valence ordinairement réalisée par un terme nominal au nominatif, et par la nuance sémantique par là induite.

La différence entre les trois types étaient sensible, plus ou moins confusément, aux plus intelligents des grammairiens latins (car il y a des grammairiens intelligents). La sottise majeure n'est donc finalement pas l'extension abusive de la catégorie varronienne dans l'Antiquité, ni l'intrusion, chez certains auteurs tardifs, de la transitivité et de la flexion extrinsèque dans la question des impersonnels, c'est l'adoption aveugle, à l'époque moderne, de leur notion incohérente d'impersonnel, ainsi que son application à des systèmes verbaux qui diffèrent trop de celui que Varron a décrit.

© René Amacker

---

<sup>1</sup> Cette remarque ne vaut certainement pas pour Priscien ; mais que dire de Clédonius, de Pompée, de Consentius même, qui ne donnent plus d'exemples impersonnels que de verbes transitifs, c'est-à-dire les moins propres à illustrer le type I ? Leurs *geritur a me / a te / ab illo* (CLEDON. gramm. V 61) ou *legitur a me / a te / ab illo* (POMP. gramm. V 216), etc., ne sont-ils pas compris, du moins par les élèves de ces pauvres maîtres, comme de simples passifs personnels ? La confusion semble irrémédiable chez Consentius (Gramm. V 377), qui prétend que *res geretur* 'l'intrigue sera conduite' de Térence (Phorm. 28) est une expression qui s'interprète tantôt comme 'impersonnelle', sans doute de valeur active (cf. texte [12]), si l'action exprimée par le verbe se rapporte à l'individu Phormion qui l'exécutera — ce qui est grammaticalement exclu —, tantôt comme personnelle, de valeur passive, si l'action exprimée par le verbe se rapporte à l'intrigue qui sera conduite par le personnage en question !

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARATIN, M. (1989) : *La naissance de la syntaxe à Rome*, Paris : Les Éditions de Minuit.
- DESBORDES, F. (1991) : «L'impersonnel d'après les textes théoriques de l'Antiquité», dans M. Maillard (sous la dir. de), *L'impersonnel. Mécanismes linguistiques et fonctionnements littéraires*, Actes du Colloque tenu à l'Université Stendhal de Grenoble du 17 au 19 mai 1990, Grenoble : CEDITEL, p. 11-18.
- HOFMANN, J. B. & SZANTYR, A. (1965) : *Lateinische Syntax und Stilistik*, München : Beck'sche Verlagsbuchhandlung.
- SIMONE, R. & AMACKER, R. (1977) : «Verbi 'modali' in italiano. Per una teoria generale della modalità nelle lingue naturali», *Italian Linguistics* 3/1, p. 7-102.